

### Définitions

#### Économie régionale

Une grandeur économique peut se mesurer de deux façons différentes : en prix courants, c'est-à-dire **en valeur**, ou en prix constants, c'est-à-dire **en volume**. Pour mesurer la croissance économique, on s'intéresse aux variations du produit intérieur brut (PIB en volume), c'est-à-dire abstraction faite de la variation des prix.

Trois déflateurs sont principalement utilisés pour tenir compte des évolutions de prix :

- l'**indice des prix à la consommation** : c'est l'**instrument de mesure de l'inflation**. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante;
- les **prix de la dépense de consommation finale des ménages** : ce déflateur s'appuie, pour la majorité des produits, sur les **évolutions de prix collectés** pour les besoins de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cependant, le champ des produits suivis en comptabilité nationale est plus large que celui de l'IPC. En outre, le déflateur de la dépense de consommation donne un poids différent de celui de l'IPC aux divers postes de la consommation. Il se fonde sur leur poids courant dans la dépense de consommation alors que l'IPC s'appuie sur leur poids passé;
- les **prix du PIB** : c'est le **déflateur du PIB**, qui synthétise les évolutions de prix de toutes les composantes du PIB (consommation finale des ménages, des administrations, investissements, exportations et importations, etc.).

#### Consommation-Revenus

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDBM) est constitué des revenus d'activité perçus (salariés et revenus des non-salariés), des prestations sociales versées, du solde des revenus du patrimoine (intérêts et revenus financiers reçus moins ceux versés), ainsi que du solde des autres transferts (notamment

assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

#### Marché du travail

**Personne en emploi au sens du BIT** : personne ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité...) et de durée.

**Chômeur au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence;
- est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir;
- a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

**Personne active au sens du BIT** : personne en emploi ou au chômage. Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre de personnes actives et la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Halo autour du chômage** : personnes sans emploi qui :

- ont effectué une démarche active de recherche d'emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir;
- n'ont pas effectué de démarche active de recherche, mais souhaitent un emploi et sont disponibles pour travailler;
- souhaitent un emploi, mais n'ont pas effectué de démarche active de recherche et ne sont pas disponibles pour travailler.

## Démographie des entreprises

Le **taux de création** (ou de **défaillance**) d'entreprises est le rapport du nombre des créations (ou de défaillances) d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année.

## Logement

Le nombre de logements **autorisés à la construction** ou **mis en chantier** est estimé à partir des informations disponibles dans la base de données Sit@del2. Cette base de données rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les communes à La Réunion.

En matière de logement, des séries d'estimations en date réelle sont produites et révisées mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Sur la base des données collectées, ces séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Les annulations ne sont pas retranchées.

Les logements du **parc locatif des bailleurs sociaux** sont regroupés en 3 catégories selon leur mode de financement :

- les **logements très sociaux (LLTS)** sont destinés au public le plus défavorisé. Ils sont accessibles avec un plafond annuel de ressources (revenu fiscal de référence) fixé à 13 705 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une personne seule ;
- les **logements sociaux (LLS)** sont également destinés aux ménages à revenus modestes. Le plafond annuel de ressources est fixé à 18 274 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une personne seule ;
- les **logements intermédiaires (PLS – prêt locatif social)**, sont destinés à des ménages un peu plus aisés, avec un plafond de ressources fixé à 23 756 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une personne seule.

## Fréquentation hôtelière

**Champ de l'enquête** : L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie concerne depuis janvier 2014

tous les hôtels de cinq chambres ou plus, qu'ils soient classés ou non. Elle concerne toute la clientèle, que celle-ci soit résidente à La Réunion ou non, de tourisme ou d'affaires. Les résultats présentés ici portent à La Réunion sur 74 hôtels, dont 53 sont classés et 21 non classés.

Les **nuitées** correspondent au **nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement** ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux d'occupation** est le **rapport** entre le **nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes** par les hôtels. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres occupées au nombre de chambres total des hôtels, qu'ils soient ouverts ou fermés.

## Système bancaire

Une **créance douteuse** est un titre de créance dont on n'est pas sûr d'obtenir le remboursement à l'échéance, la plupart du temps du fait de la mauvaise santé financière du débiteur, et pour laquelle il faut donc passer une provision.

Un **dépôt à vue** est un **dépôt de fonds effectué par un agent économique** (ménage, entreprise, etc.) sur un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit. Il a pour caractéristique de pouvoir être restitué à tout moment sur simple demande.

L'**épargne à long terme** est constituée de **placements non liquides**, présentant des risques éventuellement élevés de perte en capital ou en rémunération, comprenant notamment les plans d'épargne logement, l'épargne en actions et en obligations et l'assurance-vie.

L'**affacturage** permet aux entreprises de **disposer rapidement de l'argent des factures ou créances clients**, sans en attendre l'échéance. C'est un établissement financier qui avance ces règlements.